

# AVIS À TOUS LES GENS DE MER

## Risquezt-vous d'être abandonné ?

---

### **VOTRE ARMATEUR :**

refuse de payer votre rapatriement,  
même si votre contrat a expiré ?

ne fournit ni nourriture, ni eau, ni  
carburant au navire ?

est en retard de paiement des  
salaires de deux mois, voire plus ?

Si vous rencontrez l'un de ces  
problèmes, vous êtes considéré comme  
« abandonné » en application des  
réglementations internationales établies  
dans la Convention du travail maritime.

Contactez l'assurance couvrant  
l'abandon (cherchez sur le tableau  
d'affichage de votre navire le certificat  
indiquant les coordonnées). Vous  
pouvez aussi prévenir l'État du pavillon,  
un agent chargé du contrôle par l'État  
du port ou un inspecteur de l'ITF. Agissez  
vite avant que la situation ne s'aggrave.

Jusqu'à quatre mois de salaire sont  
couverts. N'attendez pas qu'il soit trop  
tard pour vous plaindre !

---



Pour plus d'informations, consultez le site  
[www.itfseafarers-abandonment.org](http://www.itfseafarers-abandonment.org)